

Retour sur le conseil national de la FNO

Le traditionnel conseil national de la FNO s'est tenu le 3 décembre, en présence de plus de 125 responsables et animateurs ovins régionaux et départementaux, avec trois sujets principaux à l'ordre du jour : la prédation, la réforme de la PAC et la productivité en élevage.

➤ Le problème de la prédation des troupeaux par les grands carnivores

La FNO avait fait cette année le choix d'ouvrir ce Conseil National par le sujet de la prédation, symbole de l'importance de ce dossier et de l'ampleur qu'il prend dans un nombre croissant de régions.

Concernant le loup, au 31 septembre, le bilan temporaire pour l'année 2013 était de 4861 victimes pour 1548 attaques, des chiffres équivalents à ceux de l'an passé. L'année 2013 a donc été aussi sanglante que la précédente avec des attaques qui continuent de se multiplier dans les zones historiques de colonisation, et encore de nouveaux départements touchés, notamment en Lorraine et Champagne-Ardenne. Concernant l'application du protocole de prélèvement, 284 tirs de défense simples, 26 tirs de défense renforcés, 18 tirs de prélèvement avaient été autorisés... pour seulement trois loups de tués sur les 24 autorisés.

Suite au travail de lobbying de la FNO, des arrêtés ont été pris par les préfets en début d'automne pour autoriser le prélèvement de loups lors de battues au grand gibier... arrêtés qui ont permis de prélever 3 loups supplémentaires en l'espace d'une dizaine de jours... avant d'être attaqués par des associations environnementales ! Heureusement, trois des quatre attaques qui avaient été formulées ont été déboutées.

La FNO a souhaité rappeler les actions réalisées en 2013 sur ce dossier épineux : déplacements sur le terrain à la rencontre des éleveurs touchés, manifestations à Paris en mai, et en région, rencontre avec des députés, lobbying auprès de la commission de l'environnement à Bruxelles, travail pour sécuriser juridiquement l'usage des chiens de protection... Elle a ensuite présenté son plan d'action pour l'année 2014 :

- Multiplication des **actions syndicales** en région, ciblant notamment les associations environnementales ;
- Renforcement du **travail de communication** au niveau national, en accentuant notre présence dans les réseaux sociaux, avec l'appui de relais du réseau ;
- **Démarche juridique** au niveau européen, en collaboration avec le COPA et les collègues des autres pays pour déclasser le loup de la directive Habitat.

Les éleveurs présents dans la salle ont apprécié que ce sujet soit abordé en premier ce qui laissait du temps pour en débattre... Ils ont rappelé qu'un des problèmes auquel on n'avait encore apporté aucune solution était l'interdiction de tirer dans les parcs naturels. Ils ont demandé à ce qu'on puisse avoir dans nos syndicats des juristes pour garantir que les arrêtés de prélèvements soient bétonnés juridiquement et ne puissent plus être attaqués. Ils ont également demandé à ce qu'on n'oublie pas les problématiques des éleveurs confrontés à l'ours et aux vautours. Ni les problèmes de vols d'animaux ! Il a été demandé à ce que la FNO puisse porter les demandes des nouvelles zones touchées concernant l'accès aux mesures de protection.

➤ La réforme de la PAC

Les grandes orientations de la réforme de la PAC en France ont d'abord été rappelées afin que chacun ait le même niveau de connaissance.

Dans le 1^{er} pilier, le budget se décomposera à la fin de la réforme de la manière suivante : 30 % réservés au paiement vert, 20% pour le paiement redistributif, 1% de paiement jeune, 15% de couplage, le reste correspondant au DPB, qui aura convergé.

Cette convergence sera progressive à partir de 2015 jusqu'à atteindre 70% en 2019, c'est-à-dire qu'en 2019, les DPB inférieurs à la moyenne auront comblé 70% de leur écart à la moyenne (14% chaque année), avec un plafonnement des pertes du DPB à 30% de sa valeur initiale

La part verte, proportionnelle au DPB, convergera donc au même rythme. La perception de cette part verte sera conditionnée au respect de 3 mesures :

- **La diversification des assolements**, avec une progressivité des obligations selon la superficie en terre arable :
<10 ha : pas d'obligation / 10-30 ha : 2 cultures minimum dont la principale ne représente pas plus de 75% de la surface arable / >30 ha : 3 cultures minimum (dont la principale ne représente pas plus de 75% et les 2 principales pas plus de 95%. Des exemptions sont prévues si la surface en prairie temporaire et jachère excède 75% de surface arable et que la surface arable restante est inférieure à 30 ha, et si la surface en prairie permanente représente plus de 75% de la SAU et que la surface arable est inférieure à 30ha.
- **Le maintien des prairies permanentes** avec interdiction de retournement des prairies sensibles et obligation de maintien du ratio de prairies permanentes. Un nouveau ratio de référence sera défini en 2015 et possibilité d'en suivre l'évolution au niveau : national, régional ou départemental ou par exploitation, et s'il baisse de plus de 3.5 %, mise en place d'un système de demande d'autorisation pour retournement, puis obligation de réimplanter les prairies retournées les 2 dernières années s'il baisse de plus de 5%.
- **La présence de surface à focus écologique**, devant représenter plus de 5% de la surface arable quand cette surface dépasse 15 ha

Une sur-dotation d'une centaine d'euros sera appliquée sur les 52 premiers hectares de SAU, avec transparence Gaec. Un complément à hauteur de 25% des paiements devrait être appliqué aux 25 premiers hectares de DPB des JA. Un coefficient devrait être appliqué aux paiements des surfaces en landes et parcours, mais sa mise en œuvre étant compliquée, une étude complémentaire a été demandée par les services du ministère qui ne trancheront cette question qu'au premier semestre de l'année 2014.

Concernant les paiements du 2^{ème} pilier, une revalorisation de l'ICHN de + 15% dans toutes les zones interviendra dès 2014. A partir de 2015, la PHAE sera fusionnée à l'ICHN qui sera déplafonnée pour accueillir ce supplément (+70€) jusqu'à 75 ha.

De nouvelles MAE seront également créées. Elles seront ouvertes dans des zones d'actions prioritaires définies régionalement. Concernant la MAE polyculture élevage, son objectif est de favoriser les interactions entre ateliers cultures et élevage. Elle sera donc ouverte là où est considéré un risque d'abandon de ces pratiques. Le cahier des charges reposera sur une part minimale d'herbe dans la SAU, une interdiction de retournement des prairies permanentes, une part maximale de maïs consommé dans la SFP, un niveau maximal d'achat de concentrés par espèces, le respect d'un excédent de la balance globale azotée, et le respect d'un IFT inférieur à l'IFT moyen du territoire.

Concernant la MAE herbagère et pastorale, son objectif est de favoriser la gestion et durabilité des prairies permanentes et surfaces pastorales peu intensives. Elle sera ouverte là où est considéré un risque d'abandon de ces pratiques de gestion durable par abandon de ces superficies ou par intensification de leur mode d'exploitation. Le cahier des charges reposera donc sur la présence d'indicateurs d'extensivité, le non retournement, une utilisation minimale des surfaces pastorales, un raisonnement de la fertilisation, un maintien des infrastructures agro-écologiques, un taux de spécialisation herbagère et un chargement maximum.

On retrouve également dans le 2nd pilier le plan de modernisation et compétitivité, reposant d'abord sur l'amélioration des bâtiments d'élevage, doté d'un fond de modernisation alimenté par l'UE, l'Etat, et les collectivités d'un montant total de 200 millions d'€, ainsi que les mesures de gestion des risques qui devraient être améliorées.

Concernant le couplage, une enveloppe de 125 millions d'euros devrait être maintenue pour les éleveurs ovins. La FNO a présenté sa proposition pour l'utilisation de cette enveloppe. L'idée serait de maintenir une aide de base et une majoration contractualisation basées sur les mêmes principes qu'actuellement, et d'introduire en plus une majoration à la productivité et à la qualité, conditionnée au respect d'un seuil de productivité supérieur à 0,8 agneau vendu par brebis, ou à l'engagement dans une démarche qualité pour la commercialisation de ses produits. La FNO propose aussi que cette majoration soit touchée systématiquement par les JA pendant 3 ans. L'ensemble de ces éléments sont soumis à validation au CSO du 17 décembre.

Christophe Perrot, du département économie de l'Institut de l'Élevage a ensuite présenté ses simulations des effets de la réforme sur les différents types de systèmes ovins. Même si l'élevage ovin dans son ensemble est globalement très bénéficiaire de cette réforme, il apparaît de grosses différences selon les systèmes, avec des systèmes spécialisés extensifs largement gagnants et des systèmes diversifiés plutôt perdants.

Le conseiller PAC du cabinet du Ministre de l'Agriculture est ensuite intervenu pour présenter les orientations souhaitées par le Ministre. Le Ministre a voulu faire une PAC réorientée vers l'élevage et vers l'emploi via différents outils, notamment le couplage dont l'intérêt principal est de pourvoir un projet économique ce qui a été parfaitement compris par la FNO. L'ICHN est aussi un enjeu pour les éleveurs ovins et la bonification ovine à laquelle nous sommes attachés devrait être maintenue. Des enveloppes spécifiques ont été affectées à l'enjeu de l'installation, le plan compétitivité, ce qui est en phase avec les préoccupations de la filière ovine... Sur l'épineuse question des surfaces peu productives, la difficulté est qu'elles recouvrent une réalité disparate. La volonté du Ministre est bien de les doter de DPB, tout en respectant un équilibre avec les autres surfaces...

➤ **Table ronde : Produire plus d'agneaux !**

Vu les questions soulevées par la réforme de la PAC et la mise en place de la nouvelle aide ovine, la FNO a souhaité mettre l'accent dans cette table ronde sur la technicité et la productivité en élevage, qui reste le nerf de la guerre pour améliorer le revenu des éleveurs...

Premier intervenant de cette table ronde, Serge Figon du CER France 43 a présenté les résultats d'une étude réalisée en Auvergne comparant les résultats de 40 exploitations selon leur productivité numérique. Les résultats sont parlants : à structure équivalente, l'EBE des exploitations dont la productivité est supérieure à 1,3 est supérieur de 35 % à ceux dont la productivité est inférieure à 1,3. Si les charges opérationnelles ont été supérieures (+21.242 €), essentiellement dues à l'alimentation, ce surplus de coût est loin de compenser le surplus de produit (+ 47 051 €). Finalement avec une approche coûts de production, on voit que deux points sont déterminants pour le revenu des éleveurs :

- Le produit au kilo d'agneau (lié aux pratiques commerciales et à l'optimisation des aides)
- Le nombre de kilos d'agneaux produits (qui conditionne le coût de production)

En production ovine, le diviseur, c'est-à-dire le nombre de kilos d'agneaux produits est le critère qui peut amener à l'amélioration du résultat global.

Fabien Corbière, de l'Ecole Vétérinaire de Toulouse présentait ensuite les résultats d'une étude réalisée dans le cadre de l'UMT santé des petits ruminants sur la mortalité des agneaux dont l'objectif était de mieux connaître les caractéristiques de la mortalité des agneaux, les principaux facteurs de risques et de dégager des pistes pour la maîtriser. Les facteurs identifiés sont de trois ordres : liés à la brebis (âge, taille de portée, nutrition, production de colostrum...), liés à l'agneau (sexe, poids à la naissance, immunité), liés à l'environnement (système d'élevage, bâtiment, ambiance et climat...). Les pistes identifiées pour maîtriser cette mortalité sont les suivantes :

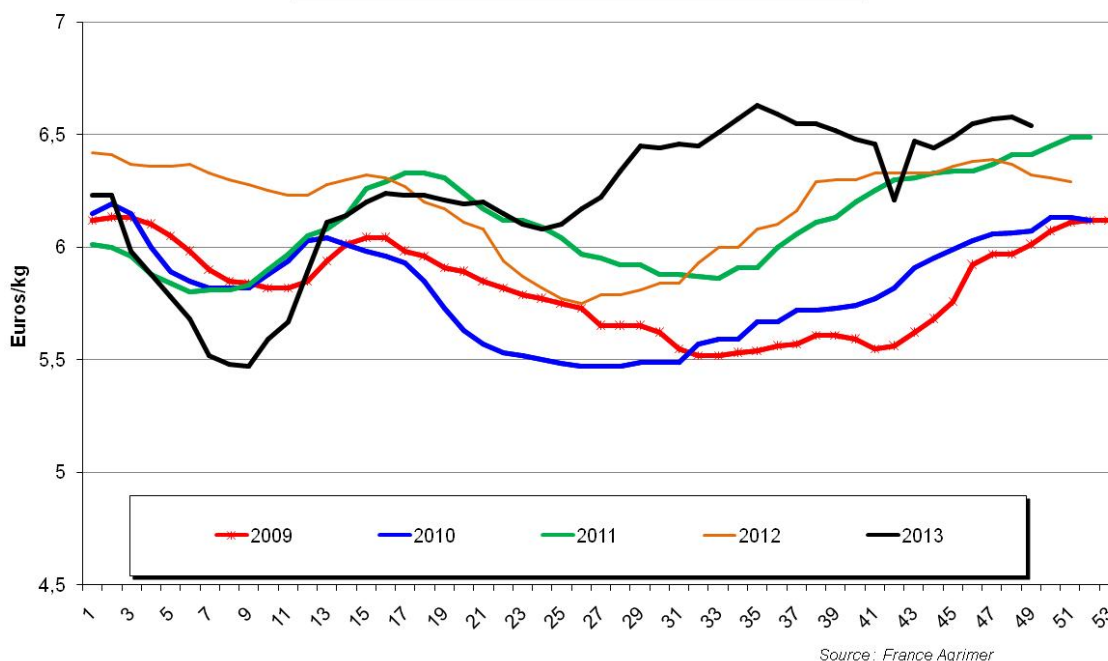
- Améliorer les enregistrements systématiques des mortalités, pour mieux connaître l'âge et les symptômes observés, optimiser l'intervention du technicien et/ou du vétérinaire en ciblant les grands postes de l'élevage à investiguer, et évaluer l'impact des mesures de maîtrise mises en place...
- Améliorer la maîtrise des facteurs de risque, par une gestion rigoureuse des brebis (réforme stricte des brebis à risque, bonne alimentation pendant la gestation, vermifugations et vaccinations), des agneaux (surveillance de la prise colostrale...) et de l'environnement (gestion des lots de reproduction, amélioration de l'hygiène de la bergerie),
- Améliorer la robustesse des agneaux.

Finalement, il ressort qu'il est essentiel d'adapter la gestion du troupeau (race, effectif, conduite) aux ressources disponibles aussi bien en termes de main-d'œuvre, de bâtiments et fourragères. De plus un dialogue constant est nécessaire entre l'éleveur, son technicien et son vétérinaire pour optimiser la prévention.

Deux éleveurs illustraient ces propos en témoignant des pratiques mises en œuvre sur leur exploitation pour arriver à de bons résultats technico-économiques : Fabien Genouel, d'Ille-et-Vilaine, et Jean-François Barthomeuf, de Haute-Loire.

Cotation

Cotation Nationale des Agneaux de Boucherie



Le prix moyen pondéré le l'agneau était à 6,54 en semaine 49, toujours tiré par le manque de disponibilités en France et à l'import.

➤ Nouvelle recrue à la FNO et l'Institut de l'Élevage



Mylène Foussier vient d'arriver à la FNO et à l'Institut de l'Élevage pour travailler sur le programme Reconquête Ovine. Elle animera le travail sur l'Installation en remplacement d'Audrey Desormeaux pendant son congé maternité, puis prendra en charge l'animation générale du programme et les aspects techniques succédant ainsi à Pierre-Guillaume Grisot, parti travailler sur la ferme expérimentale ovine de Carmejane (04).

Mylène est diplômée de l'École d'Ingénieur Agronome de Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro et avait déjà effectué son stage de fin d'études au sein de l'Institut de l'Élevage.

Pour la contacter : mylene.foussier@idele.fr ou 01-40-04-51-34

➤ Les Trophées de l'élevage ovin

En 2014 aura lieu la 2ème édition des **Trophées de l'élevage ovin**. Les Trophées sont ouverts tant aux élevages allaitants qu'aux élevages laitiers travaillant ou non dans une filière qualité. Ce concours récompensera à nouveau le travail et le dynamisme des éleveurs et des techniciens qui les accompagnent. Les binômes « Eleveur – Technicien » auront la possibilité de concourir dans l'une des 3 catégories créées :



- Performances Techniques
- Implication dans les filières Qualité
- Nouveaux installés

Pour la catégorie performances **techniques**, les dossiers **ovins lait** et **ovins viande** concourront **séparément**.

Remise des prix et dotations

Pour les éleveurs

- Chaque 1er prix recevra un chèque de 1 000 € pour l'achat de matériel professionnel ainsi qu'un **bélier qualifié** ou l'équivalent en doses d'IA
- Chaque 2nd recevra un chèque de 500 € pour l'achat de matériel professionnel ainsi qu'un **lot en matériel**
- Chaque 3ème prix recevra un chèque de 500 €

Pour les techniciens : Chaque technicien sera récompensé par un coffret cadeau.

Critères d'évaluation par catégorie

Performances techniques	Signes officiels de qualité	Nouveaux installés
> Coût alimentaire > Reproduction / Renouvellement > Produits de l'exploitation > Coût de production / Prix de revient	> Adaptation aux besoins de la filière > Participation aux actions de promotion	> Critères techniques (hors coût de production) > Adaptation aux besoins de la filière

Vous pouvez trouver les dossiers de candidature sur <http://www.reconquete-ovine.fr/spip.php?rubrique226>

Les candidatures devront remonter aux organisateurs au plus tard le **10 janvier 2014**.

Contact : Pierre-Guillaume Grisot, pierre-guillaume.grisot@idele.fr; 04.92.72.01.31

➤ Communication

Afin d'améliorer l'image de l'élevage ovin et de rendre nos messages plus percutants et influents, un réseau d'une dizaine d'éleveurs témoins a été constitué en décembre 2013. Ces « porte-parole » auront vocation à être la force d'intervention de la production ovine dans les médias, pour parler au grand public du métier d'éleveur.

En parallèle, le programme de communication s'articulera autour de trois types d'actions en 2014 :

- Les relations presse : un dossier de presse « être éleveur de brebis » informera sur les différentes facettes et les enjeux du métier,
- Profiter des événements de type salons agricoles, foires, journées techniques pour présenter le métier d'éleveur ovin,
- Internet et les réseaux sociaux : un blog du berger intégrant des photos, vidéos, quizz et psycho tests va être créé afin de toucher le grand public et les relais d'opinion. Le contenu du blog sera ensuite relayé sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, youtube).

Agenda 2014

Assemblées Régionales

Région	Date	Lieu
Bretagne/Pays de Loire/Bse Normandie	Jeudi 9 janvier	35 Ille-et-Vilaine
Nord-Picardie/Ile de France/Hte Normandie	jeudi 16 janvier	80 Somme
Poitou Charentes	lundi 20 janvier	16 Confolens
Champagne-Ardenne/Alsace-Lorraine	Mardi 28 janvier	54 Meurthe et Moselle
Auvergne	jeudi 30 janvier	43 Haute Loire
Rhône-Alpes	Mardi 11 février	01 Ain
Midi-Pyrénées	mercredi 12 février	82 Tarn et Garonne
Aquitaine	jeudi 13 février	40 Landes
PACA	Vendredi 7 mars	05 Hautes Alpes
Centre	mardi 11 mars	36 Indre
Limousin	Mercredi 12 mars	23 Creuse
Bourgogne/Franche-Comté	Lundi 17 mars	71 Saône et Loire
Languedoc-Roussillon	Vendredi 21 mars	34 Hérault

Conseils d'Administration

Mercredi 19 mars
<u>Congrès FNO</u> Jeudi 24 et Vendredi 25 avril
Mardi 20 mai
Jeudi 10 juillet
Mardi 14 octobre
Jeudi 11 décembre <u>conseil national</u>

CONGRES FNO 2014

Le congrès de la FNO aura lieu les 24 et 25 avril à Arles (voir 1^{er} Echo ci-joint).



BONNES FETES DE FIN D'ANNEE à tous !

